

Bureau Veritas Exploitation SAS

EVRY COURCOURONNES
2, rue Jean MERMOZ
BATIMENT ARC EN CIEL
Z.I. SAINT GUENAUT
91080 EVRY-COURCOURONNES France
Téléphone : 01 69 47 12 10
Mail : stephane.bunel@bureauveritas.com

A l'attention de M. GENC Murat

LA PLATEFORME
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Copie à Mme ZIEGLER, SERVICE MAINTENANCE

Rapport de vérification électricité visite périodique

LA PLATEFORME DU BÂTIMENT - Paris 19ème



Intervention du 17/04/2023 (0.5 jour)

Coordonnées du site : 1596

Nom du site : LA PLATEFORME DU BATIMENT -
STALINGRAD

Latitude : 2.3673

Longitude : 48.8844

Lieu d'intervention :

220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Numéro d'affaire : 7797170

Référence du rapport : 7797170/1063.19.1.P

Rédigé le : 19/04/2023

Par : Stephane BUNEL

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Vente d'équipements et de matériaux
pour le bâtiment

Date de la précédente vérification : 07/04/2022

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

La vérification relative aux ERP 5ème catégorie, traitée dans le paragraphe "Vérification relative aux établissements recevant du public de 5ème catégorie " n'est pas couverte par l'accréditation

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19).....	4
Informations générales.....	6
Rapport des précédentes vérifications.....	6
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	6
Installations vérifiées.....	6
Éléments de l'installation non vérifiables.....	6
Modifications apportées aux installations.....	6
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	7
Information documentaire.....	7
Textes de référence.....	7
Modalité de vérification.....	7
Registre de sécurité.....	7
Condition de mise hors tension.....	7
Résultats des mesures et essais.....	8
Conditions de mesure.....	8
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	8
Appareils de mesure utilisés.....	9
Prises de terre.....	9
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	9
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	12
Information complémentaire à l'attention du client.....	13
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.....	14
.....	15
OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	15
Informations générales.....	16
Textes de référence.....	16
Modalité de vérification.....	16
Registre de sécurité.....	16
Classement de l'établissement.....	16
Effectif maximum du public admissible.....	16
Description sommaire de l'établissement.....	16
Historique des principales modifications.....	16
Installations de sécurité.....	18
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	18
LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19).....	18
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	18
Avis sur articles (ERP5).....	19

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés			
✓ 100 % des locaux vérifiés			

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LA PLATEFORME DU BATIMENT - STALINGRAD

LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)

Installations Basse et Très Basse Tension

REZ-DE-CHAUSSEE

↳ SURFACE VENTE

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Remettre en état de fonctionnement les voyants en façade des arrêts d'urgence.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AL/150422/172601/5	07/04/2022	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Locaux et recepteurs electriques	2	Remplacer la prise de courant détériorée située sur le pilier, près des caisses. Aussi, remettre en place, les couvercles de goulottes manquants sous cette prise de courant.
----------------------------------	---	--

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/121945/0	17/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

REZ-DE-CHAUSSEE

↳ SURFACE VENTE

↳ QUAI DE LIVRAISON

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	3	Fixer la prise de courant 32A (chargeur chariot élévateur).
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/110132/0	17/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

1ER ETAGE

↳ SURFACE DE VENTE

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	4	Remettre en état la pénétration des câbles dans l'appareil d'éclairage d'1m20 situé près des agrafeuses.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/100528/0	17/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Locaux et recepteurs electriques	5	Isoler les connexions sur bornes de type "domino", alimentant 2 projecteurs à led, derrière le pilier du rayon électricité.
----------------------------------	---	--

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/100852/0	17/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410

Ensemble de l'établissement

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
Evacuation		
Eclairage de securite : 6 caracteristiques		ZONE COTÉ LOCAL ELECTRIQUE ==> Raccorder les blocs autonomes d'éclairage de sécurité en aval des dispositifs de protection et en amont des organes de commande des circuits d'éclairage normal des locaux dans lesquels ils sont installés.

Code Obs. :

SB/170423/110645/0

Date de 1^{er} signalement :

17/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-17 Arrêté A.14/12/2011 art 9

Evacuation

Eclairage de securite : 7 caracteristiques		Remettre en état de fonctionnement les 4 blocs autonomes d'éclairage de sécurité 45 Lm suivants : - 1er étage ==> local petite réserve - 1er étage ==> salle de réunion - 1er étage ==> rayon élec - Niveau -2 ==> parking (baes détérioré en partie basse)
---	--	--

Code Obs. :

SB/170423/094219/0

Date de 1^{er} signalement :

17/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

surfaces de vente

Point vérifié	N°	Observation(s)
Ambiance		
Eclairage de securite : 8 caracteristiques		Remettre en état de fonctionnement 2 blocs autonomes d'éclairage d'ambiance 360 Lm situés dans le rayon serrurerie.

Code Obs. :

SB/170423/110459/0

Date de 1^{er} signalement :

17/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 7797170/1063.18.1.P
Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale	: Non Présenté
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans	: Présenté
Ref ou N° du rapport	: 114537/1063.16.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. M. GENC Murat, Directeur

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : TGBT situé au niveau -1 (disjoncteur de branchement non localisé)

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiables

LA PLATEFORME DU BATIMENT>BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19

NIVEAU -1 > SAS GAUCHE > LOCAL COMPTAGE ESPECE

Local fermé

surfaces de vente

CARACTÉRISTIQUES - ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ : *Ambiance*

Eclairage de sécurité non vérifié en l'absence d'autorisation de mise hors tension des installations concernées

Ensemble de l'établissement

CARACTÉRISTIQUES - ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ : *Evacuation*

Eclairage de sécurité non vérifié en l'absence d'autorisation de mise hors tension des installations concernées

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Incomplet
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
DRPE		
Plan de zonage DRPE	Référence : 1811626/11/1/2	Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

LA PLATEFORME DU BATIMENT

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension
- NF C 15-150-1 : enseignes à basse tension et alimentation à basse tension des enseignes à haute tension

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par

Mme. JADAN Mohamed, SODEXO

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. M. GENC Murat, Directeur

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Mise hors tension totale de l'installation

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLenchement DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RÉCEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
LA PLATEFORME DU BATIMENT(BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)						
NIVEAU -1 > LOCAL TGBT						
Terre des masses BT	NC	RB	1	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
LA PLATEFORME DU BATIMENT(BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)					
1ER ETAGE > AIRE DE VENTE					
ARMOIRE 1ER ETAGE					
PROTECTION BOBINE	300		1		
ALARME	300		1		
CHARGEUR TELEPHONE	30		1		
SECHE MAINS	300		1		
CHAUFFE EAU	300		1		
KITCHENETTE	30		1		
LIBRE	300		1		
GENERAL ECL 1	300		1		
GENERAL ECL 2	300		1		
GENERAL ECL NON PUBLIC	300		1		
27 DEPARTS PC	30		1		
EXPO.HILTI	30		1		
Général convecteur	30		1		
PC salle de réunion	30		1		
Répéteur	300		1		
NIVEAU -1 > LOCAL TGBT					
TGBT					
TRASNFO BT/BT	300		1		
PROTECTION BAES & MX	300		1		
GENERAL ECL 2EME SOUS-SOL	300		1		
ECL ZONE 1	300		1		
ECL ZONE 2	300		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
ECL ZONE 3	300		1		
ECL ZONE 4	300		1		
ECL ZONE 5	300		1		
ECL ZONE 6	300		1		
ECL LOCAL	300		1		
5 DEPARTS PC	30		1		
EXTRACTEUR VMC	300		1		
3 DEPARTS EXTRACTEURS	300		1		
CHARGEUR 1ER SOUS-SOL	300		1		
PORTE PARKING 2EME SOUS-SOL	300		1		
PORTE PARKING 2EME SOUS-SOL	300		1		
AEROTHERME N-1/RDC	300		1		
CTA 1ER SOUS-SOL	300		1		
PROTECTION FRIGORIFIQUE	300		1		
MONTE CHARGE 100 KG	300		1		
MONTE CHARGE 1500 KG	300		1		
MONTE CHARGE 3000 KG	300		1		
ASCENSEUR	300		1		
CENTRALE INCENDIE	300		1		
VIDEO	300		1		
AUXILIAIRE GROUPE	300		1		
C.P.C.U.	300				
ONDULEUR	300		1		
CLIM INFO	30		1		
PNEUMATIQUE	30		1		
GENERAL MACHINE ATELIER	300		1		
PC ATELIER	30		1		
CHARGEUR CHARIOTS ELEVATEURS	30		1		
PRISE TETRA PARKING	30		1		
<u>NIVEAU -2 > MACHINERIE ASCENSEUR</u>					
Coffret machinerie ascenseur 1500 Kgs					
ECL ET PC CABINE	30		1		
GENERAL ECL	300		1		
PC	30		1		
Coffret machine ascenseur 630 Kgs					
Manoeuvre moteur	300		1		
PC	30		1		
<u>REZ-DE-CHAUSSEE > LOCAL BT</u>					
ARMOIRE RDC					
PROTECTION BOBINE	300		1		
ECL PUBLIC 1	300		1		
PORTE AUTO	30		1		
GENERAL COTE GAUCHE	300		1		
GENERAL ECL 1.4	300		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 10/19

rapport n° : 7797170/1063.19.1.P

en date du 19/04/2023

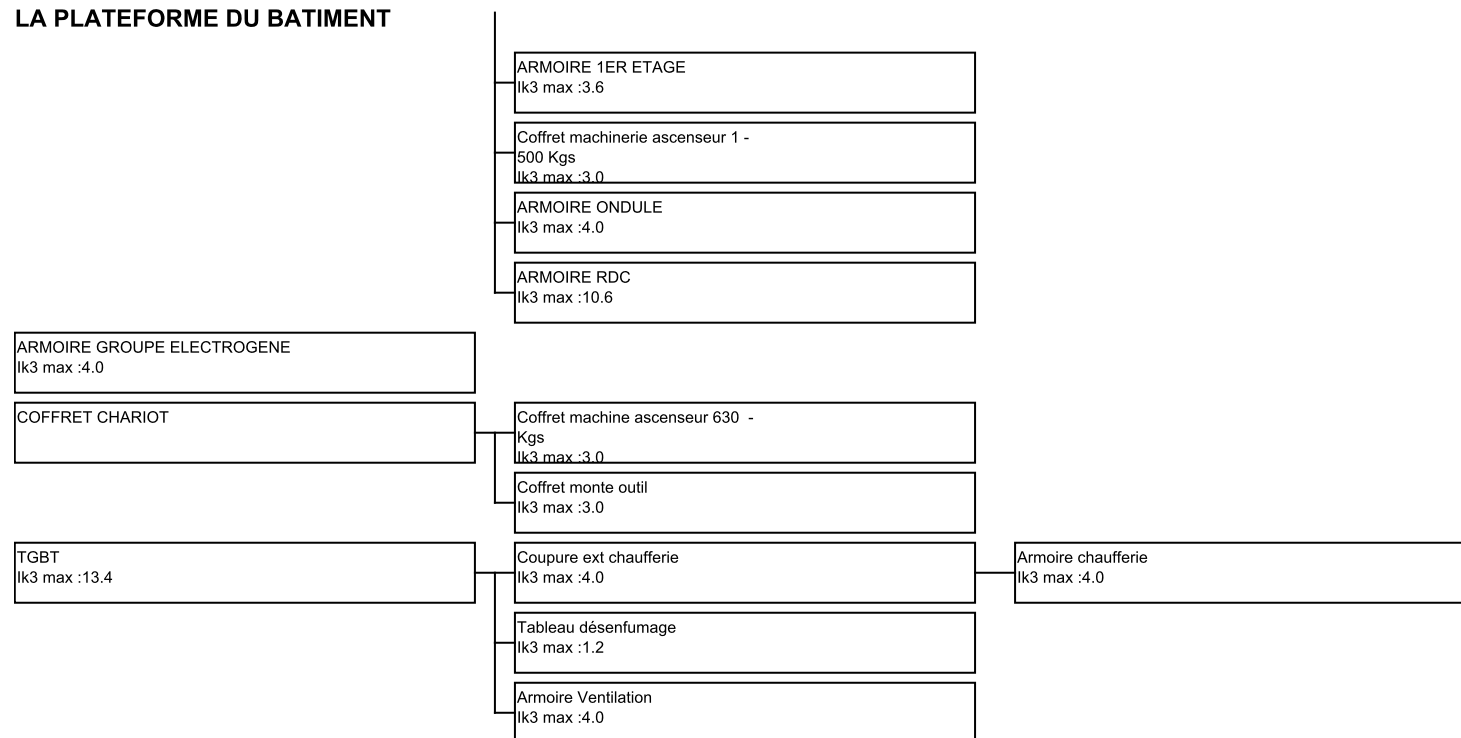
Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
GENERAL ECL 2	300		1		
GENERAL ECL NON PUBLIC	300		1		
13 DEPARTS PC	30		1		
4 DEPARTS PC	30		1		
PORTE EXTERIEUR	300		1		
E.C.S.	300		1		
PC MACHINE A BOISSONS	30		1		
CHARGEUR CHARIOT	300		1		
NIVELEUR DE QUAI	300		1		
SECHE MAINS	300		1		
INTRUSION	300		1		
Sas convoyeur	30		1		
ENSEIGNE	300		1		
PORTE TV 100	300		1		
RIDEAU AIR CHAUD	30		1		
REZ-DE-CHAUSSEE > LOCAL ONDULEUR					
ARMOIRE ONDULE					
16 DEPART PC	30		1		
PROTECTION BOBINE	300		1		

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
 La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
 L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

LA PLATEFORME DU BATIMENT



Information complémentaire à l'attention du client

LA PLATEFORME DU BATIMENT

BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19

NIVEAU -1 > LOCAL TGBT

Armoire : TGBT

Faute de mise à notre disposition de notes de calculs et de schémas à jour, les valeurs de courant de court-circuit maximum renseignées dans ce rapport ont été estimées par nos soins, sur la base des informations accessibles et portés à notre connaissance. Nous vous rappelons néanmoins que ces documents sont nécessaires pour la bonne conduite de la vérification et sont exigés par l'arrêté du 26/12/2011: toutes inexactitudes doit donc nous être communiquée car elles peuvent influencer sur les avis formulés dans ce rapport (adéquation de la protection contre les court-circuit maximum).

NIVEAU -1 > LOCAL GROUPE ELECTROGENE ET TGBT

Source BT : GE SECOURS DESENFUMAGE

Réglage disjoncteur aval alternateur inaccessible à régler à 130A.

VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE

LA PLATEFORME DU BÂTIMENT - Paris 19ème

Numéro d'affaire : 7797170
Référence du rapport : 7797170/1063.19.1.P
Rédigé le : 19/04/2023

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : Vente d'équipements et de matériaux pour le bâtiment

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LA PLATEFORME DU BATIMENT - STALINGRAD

LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5

REZ-DE-CHAUSSEE

↳ SURFACE VENTE

↳ QUAI DE LIVRAISON

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Fixer la prise de courant 32A (chargeur chariot élévateur).
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/110132/0	17/04/2023 NOUVEAU	PE24.1

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Ensemble de l'établissement

Point vérifié	N°	Observation(s)
Evacuation		
Eclairage de securite : 2 caracteristiques	2	Remettre en état de fonctionnement les 4 blocs autonomes d'éclairage de sécurité 45 Lm suivants : - 1er étage ==> local petite réserve - 1er étage ==> salle de réunion - 1er étage ==> rayon élec - Niveau -2 ==> parking (baes détérioré en partie basse)
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/094219/0	17/04/2023 NOUVEAU	PE24.2

surfaces de vente

Point vérifié	N°	Observation(s)
Ambiance		
Eclairage de securite : 3 caracteristiques	3	Remettre en état de fonctionnement 2 blocs autonomes d'éclairage d'ambiance 360 Lm situés dans le rayon serrurerie.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
SB/170423/110459/0	17/04/2023 NOUVEAU	PE24.2

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

ARRETE DU 22/06/90 modifié - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC de 5ème Catégorie.

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par
Mme. JADAN Mohamed, SODEXO
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. M. GENC Murat, Directeur

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Classement de l'établissement

LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)

Le classement est mentionné sur le registre de sécurité

Désignation	Activité de type	Catégorie
LA PLATEFORME DU BATIMENT		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible :

Description sommaire de l'établissement

LA PLATEFORME DU BATIMENT

Description bâtiment : L'étage est composé d'une surface de vente et de locaux sociaux.

Le rez de chaussée est composé d'une surface de vente.

Le 1er sous-sol est composé de réserves et de locaux techniques.

Le 2e sous-sol est composé d'un parking.

Activité : VENTE D OUTILLAGE ET DE MATERIAUX POUR LE BATIMENT.

Historique des principales modifications

LA PLATEFORME DU BATIMENT

ECLAIRAGE DE SECURITE

LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
surfaces de vente	Inférieur ou égal à 200	Ambiance	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	8
Ensemble de l'établissement	Inférieur ou égal à 200	Evacuation	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Incandescence - Diode électroluminescente	C2	6 / 7

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

LA PLATEFORME DU BATIMENT (BOULEVARD DE LA VILLETTE - PARIS 19)

Alarme incendie, Désenfumage

Avis sur articles (ERP5)

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE COMPLEMENTAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL			
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité	SO	
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	NS	1
PE24.2	Installation d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les escaliers protégés, les circulations de plus de 10 m et les salles de surface à 100 m2.	NS	3 / 2
PE24.3	les locaux présentant des risques d'incendie à l'exception de ceux renfermant du matériel électrique doivent respecter les conditions d'influence externe BE2 de la norme NF C 15-100	S	